

Déclaration des élu.e.s du SE-UNSA à la CAPA Hors Classe des Certifiés du 10 juillet 2018

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs,

On ne peut débiter cette CAPA sans évoquer le paritarisme.

Le vendredi 25 mai, le ministère de l'Action et des Comptes publics dévoilait un projet pour je cite "un nouveau modèle de dialogue social dans la fonction publique". Loin de renforcer les droits et garanties pour les personnels, le gouvernement envisage bien au contraire de détruire un élément fondateur de la Fonction Publique : le paritarisme. Comment parler de modernisation et d'amélioration en supprimant toutes les compétences des Commissions Administratives Paritaires, autres que celles portant sur les recours et sanctions disciplinaires. Au prétexte de renouer le dialogue social, le gouvernement entend se passer des élu.e.s du personnel pour le contrôle du bon déroulement de tous les actes de gestion des carrières des personnels (mutations, promotions, formation, mobilité...).

Après les annonces d'un recours accru aux contractuels, de plans de départs volontaires pour les fonctionnaires, d'une individualisation renforcée des carrières et des rémunérations, de la suppression des CHSCT, le gouvernement franchirait une nouvelle étape en détruisant le paritarisme garant d'équité et de transparence. Au SE-UNSA, nous sommes profondément attachés au paritarisme.

La mise en place du parcours PPCR modifie en profondeur la carrière des personnels. L'appréciation de la valeur professionnelle s'inscrit désormais dans la logique d'un parcours qui devrait se construire au fil de la carrière. Le SE-UNSA, signataire du PPCR, reste néanmoins très exigeant quant à sa mise en œuvre qui doit être bénéfique à l'ensemble des enseignants, CPE et PSY-EN.

Pour la Hors Classe, les notes de service stipulent que l'appréciation formulée par le Recteur est gelée pour les années suivantes. Ce point est inacceptable, il doit être absolument revu, on ne peut l'imaginer autrement. Pour le SE-UNSA, l'aspect évolutif d'une carrière doit être reconnu. Un collègue qui mute ou change de corps ne doit pas repartir à zéro.

Nous demandons une remise à plat de l'articulation entre les avis et l'appréciation finale avec la possibilité de réviser les avis et appréciations qui ont été formulés.

Des consignes claires doivent être données pour les "retraitables" qui, à l'issue d'une carrière complète, doivent pouvoir accéder à la hors classe conformément aux accords PPCR.

Concernant les critères de départage, nous demandons qu'apparaisse l'A.G.S. dans les documents de travail et que ce soit le premier critère utilisé. Nous portons cette revendication pour tous les corps, en cohérence. On ne peut pas revendiquer la mobilité et, en même temps, pénaliser les carrières des collègues.

Concernant la classe exceptionnelle, l'utilisation des quotas fait que les avis formulés par le Recteur ne correspondent pas toujours aux avis donnés par le chef d'établissement et l'inspecteur et que les notateurs primaires sont bridés et ne peuvent pas prendre en compte la valeur professionnelle de tous les collègues. En ce sens, ils sont incompris par les collègues qui les considèrent comme injustes et démotivants.

Le rapport 80%-20% entre les viviers 1 et 2 doit être rééquilibré. De nouvelles fonctions non prises en compte actuellement pour l'éligibilité au vivier 1 devront l'être dans l'avenir. Sinon, très rapidement, peut-être d'ailleurs dès la prochaine promotion, les candidats du vivier 1 ne seront pas assez nombreux par rapport aux promotions possibles.

Nous demandons également que les documents de travail, dans l'attente d'un élargissement du vivier 1, nous permettent de vérifier à quel titre les personnels sont inscrits.

Pour conclure, nous tenons à porter ici l'incompréhension, la défiance et la colère des personnels qui ne perçoivent aucune reconnaissance de leur investissement professionnel.

Les élu.e.s du SE-UNSA